AMAP LAS BRANAS – Aide à l'utilisation d'AMAPJ

accès par https://amapj.amap-bearn.fr/amapj/paulasbranas

IMPORTANT : n'oubliez pas d'effectuer toutes les réceptions et remises de chèques pour que les anciens contrats passent en statut archivés (sinon tous les anciens contrats restent dans la liste des contrats vierges)

I - Mode d'emploi de création des contrats par le référent sur AmapJ

Se référer à la documentation en ligne https://amapj.fr/docs_utilisateur_referent.html.

En complément à cette documentation, quelques points expliqués :

- commencer par créer les produits (pavé référent gestion des produits). Les prix sont saisis directement lors de la création du contrat.
- nouveau producteur et/ou nouveau contrat :
 - ° créer le producteur (pavé trésorier gestion du producteur), à faire par un trésorier ou administrateur
 - création du contrat (pavé référent gestion des contrats vierges). Après la création, tester le contrat avec le bouton "tester".
 - Passage du contrat en actif lorsque les contrats sont figés et sont rendus accessibles aux amapiens.
- nouvelle saison pour un contrat existant :
 - duplication du contrat existant (pavé référent gestion des contrats vierges créer à partir de). Il faut indiquer dans le titre du contrat la saison concernée, car on ne peut pas avoir 2 fois un contrat avec le même nom.

Liste de	es contrats vierges					
Créer	Créer à partir de Modifier Tester Supprime	r Télécharger Changer l'état				Rechercher p
Etat	Nom	Producteur	Fin inscription	Première livraison	Dernière livraison	Livraisons
Creation						
Actif	CHAMPIGNONS BIO	ASEI-ESAT SAINT RAPHAEL (ESAT MADIRAN	14/10/2019	19/11/2019	21/04/2020	11
Actif	BIERE	BRASSERIE DE L'ARREC	14/10/2019	19/11/2019	10/03/2020	3
Actif	Farine, Pâtes et Biscuits	CLERCQ Bruno	14/10/2019	12/11/2019	17/03/2020	3
Actif	Poulets, pintades, chapons, poulardes	DABANCENS Stéphane	14/10/2019	05/11/2019	21/04/2020	12
Actif	Vin Jurançon BIO du Domaine Larroudé	EARL LARROUDE	14/10/2019	03/12/2019	17/03/2020	2
Actif	Pommes BIO, Kiwis BIO, Jus de fruits BIO, asperges vertes	EARL LOUIT	14/10/2019	12/11/2019	17/03/2020	5
Actif	PORC	EARL de HOURC	14/10/2019	26/11/2019	28/04/2020	6
Actif	Canard	FERME LAFENETRE - EARL ESPANOUIC	14/10/2019	05/11/2019	17/12/2019	2
Actif	LEGUMES BIO	FERME LARQUÉ	14/10/2019	05/11/2019	28/04/2020	25

- Modification des nouvelles données de ce contrat (pavé référent gestion des contrats vierges modifier) : dates de livraison, de remises de chèques, changement des produits, prix des produits, ...
- Tester le nouveau contrat en saisissant des produits pour vérifier la saisie des chèques.
- Passage du contrat en actif lorsque les contrats sont figés et sont rendus accessibles aux amapiens.

II - Mode d'emploi du traitement des contrats et chèques par le référent sur AmapJ

Le traitement sur Amapj consiste en 2 étapes : « Réception des chèques » + « Remise aux producteurs ».

<u>02/2020 – Ajout de la procédure particulière lorsqu'un amapien arrive en cours de saison (partie B).</u>

A – EN DÉBUT DE SAISON (« Cas normal »)

RÉCEPTION DES CHÈQUES (dans le menu « Référent » sur AmapJ)

1. <u>Vérification des contrats et chèques</u>

Pour chaque contrat vérifier si :

- le contrat est signé,
- les chèques sont correctement rédigés (montant, ordre) et signés. Les montants ne doivent pas être inférieurs à 15 € (sauf si un seul chèque)

Visualiser le contrat sur AmapJ (2écrans successifs) et vérifier si :

Réception des chèques

Producteur	FERME DE LOU VIENS	~	Contrat	From	ages de brebis et de (Chèvre	~
Visualiser Réceptionner les chèques		Modifie	er les chèq	Jes	Saisir un avoir	Autre	Télécharger

- le montant du contrat est égal « au commandé » sur AmapJ (il n'est pas indispensable de vérifier le contenu du contrat, le contrat saisi sur AmapJ est celui qui sera pris en compte par le producteur),
- les montants des chèques correspondent à la saisie faite par l'amapien et les dates d'encaissement sont correctes

(le premier chèque devrait être remis au producteur lors du premier mois de livraison et les suivants sur les mois qui suivent, mais chaque référent est libre de mettre certains chèques sur d'autres mois si cela correspond à une demande autre de fonctionnement du producteur et/ou de l'amapien)

Erreur fréquente sur la saisie des chèques dans AmapJ : si la somme des chèques est égale à la commande mais que leur saisie a été mal faite dans AmapJ, **le référent rectifie la saisie** (bouton **modifier les chèques**) pour rétablir la situation (montant et mois). Bien vérifier quand vous modifiez que le « montant total des paiements » est égal au « montant total dû » car il n'y a pas de blocage dans AmapJ.

Réception des chèques

Producteur	LA FERME DE LOU VIENS		~	Contrat	Fromag	es de brebis et de	Chèvre	~)
Visualiser	Réceptionner les chèque	M	odifie	er les chèq	ues	Saisir un avoir	Autre	Tél	écharger

Si l'amapien doit signer son contrat ou refaire ses chèques, lui signaler

par mail ou téléphone (ses coordonnées sont sur AmapJ - Liste des adhérents) afin qu'il corrige très rapidement la situation. L'amapien ne peut plus modifier son contrat sur AmapJ et s'il est nécessaire d'effectuer une modification du contrat (autre que les chèques), le référent passe par la Gestion des contrats signés (menu « Référent » sur AmapJ).

2. <u>Réception des chèques</u>

Réception des chèques								
Producteur	LA FERME DE LOU VIENS	~	Contrat	From	ages de brebis et de (Chèvre	~	
Visualiser	Réceptionner les chèques	Modifie	er les chèqu	ies	Saisir un avoir	Autre	Télécharger	

Il s'agit de renseigner la banque (vous pouvez mettre en abrégé) et le numéro du chèque. A l'issue de cette réception, les chèques passent du statut de « chèques promis » à « chéques reçus ».

REMISE AUX PRODUCTEURS (dans le menu « Référent » sur AmapJ)

La remise n'est possible qu'une fois que tous les chèques sont au statut « chèques reçus ».

Utiliser le bouton « Faire une remise ».

Vous pouvez préparer votre remise chaque mois pour la remettre au producteur comme indiqué dans la documentation d'AmapJ, ou effectuer directement toutes les remises pour remettre tous les chèques en début de saison à votre producteur. Pour cela, vous faites la première remise (AmapJ vous imposera le premier mois possible d'encaissement), puis vous recommencez pour tous les mois d'encaissement suivants.

Si un nouveau contrat est saisi en cours de saison, lors de la remise des chèques, AmapJ ajoutera les nouveaux chèques sur les remises existantes (pour les mois d'encaissement encore possibles).

A la suite des remises, les chèques passent du statut de « chéques reçus » à « chèques remis ».

B – EN COURS DE SAISON (« Cas exceptionnel»)

La saisie de contrats pour un nouvel amapien en cours de saison peut être faite :

- pour un contrat donné par le **référent** de ce contrat
- par un administrateur pour l'ensemble des contrats

La saisie et le traitement d'un contrat en cours de saison se fait selon les étapes suivantes :

- création de l'amapien dans Amapj (administrateur)
- SUPPRESSION des remises aux producteurs pour les mois restant à venir (menu « référent » Remise au producteur).

Sélectionner la remise à supprimer - Amapj demande la confirmation en saisissant le mot SUPPRIMER ;

€	Mes paiements Mon compte	•	Liste des remises aux producte.	ırs	
	Producteurs / Référents Liste des adhérents Mes permanences		Producteur LA FERME DE LOU VIENS	Contrat Fromages de brebis et de Chèvre	×
₽ € PRO	Historique de mes contrats Historique de mes paiements DUCTEUR		Mois remise novembre 2019 décembre 2019	Date création 18/11/19 10:38:55 18/11/19 10:41:00	Date réelle de la remise 26/11/2019 26/11/2019
REF	Livraisons d'un producteur Contrats d'un producteur ERENT		janvier 2020	18/11/19 10:42:18	26/11/2019
	Gestion des contrats vierges Gestion des contrats signés Désention des producteurs Gestion des produits	=			

• saisie des contrats pour le nouvel amapien (menu référent – gestion des contrats signés)

€ Mes paiements▲ Mon compte	Liste des contrats	signés		
Producteurs / Référents	Producteur LA FERME DE	LOU VIENS VIENS	Fromages de brebis	et de Chèvre 🗸 🗸
Liste des adhérents				
Mes permanences	Aiouter un contrat sign	é Vsualiser Modifier les quantit	és Supprimer	Modifier en masse Au
HISTORIQUE				
Historique de mes contra	ats	Prénom		Date création
€ Historique de mes paien	nents AFONSO-LOPES	Mélanie		26/09/19 11:27:15
PRODUCTEUR	ASTEGGIANO	Marion		08/10/19 13:46:32
Livraisons d'un producte	ur BALDASSARI	Caroline		13/10/19 21:33:32
Contrats d'un producteur	r BARBET	Christèle		09/10/19 16:24:41
REFERENT	BASCLE	Stéphane		13/10/19 21:45:05
	BERGEZ LESTREMEAU	Maryse		06/10/19 08:38:15
	BERNARD	Chantal		02/10/19 20:20:33
Gestion des contrats sig	gnés BERTAILS	Mélanie		24/09/19 20:28:57
C Reception des cheques	BISSONNIER	Corinne		10/10/19 20:30:40
Remise aux producteurs	BONNET	Lise		26/09/19 16:56:54
Gestion des produits	BRISSON	Frédéric		10/10/19 19:22:38

- traitement des chèques du nouveau contrat :les nouveaux chèques sont traités par chaque référent selon la même façon qu'en début de saison (voir partie A plus haut) :
 - vérification et réception des chèques (saisie numéro et banque)
 - remise au producteur pour les mois restants : les chèques qui avaient déjà été remis en début de saison seront repris automatiquement lors de ces nouvelles remises.

C- Communication avec les amapiens de votre contrat

Vous pouvez facilement envoyer un mail à tous les amapiens ayant saisi un contrat dont vous êtes la/le référent avec AmapJ.

Allez sur Gestion des contrats signés (menu référent) et bouton Autre.

Liste des contrats signés								
Producteur LA FERME DE LOU VIENS V Contrat Fromages de brebis et de Chèvre V]							
Ajouter un contrat signé Visualiser Modifier les quantités Supprimer Modifier en masse	Autre élécharger							

Vous pouvez récupérer la liste des adresses mails (par « copier »/ »coller ») et envoyer un mail depuis votre messagerie.

Pour des messages urgents (problème de livraison peu avant le jour de distribution par exemple), pensez à envoyer le message également à xxxx pour qu'elle puisse le faire suivre par sms aux amapiens.